

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DFCAPJI20260076** avec **1** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **29/04/2026**

Objet : **Avenant n°1 au marché n°24.250 ayant pour objet la fourniture et la livraison de produits traiteur frais pour la Ville et le CCAS de Tourcoing**

Nature : **Contrats et conventions**

Matière : **Commande Publique - Marchés publics**

Date de télétransmission : **29/04/2026** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **L2122_Avenant1_Produits_traiteur.pdf**

Annexes :

1 - 24.250_Avenant1.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20260429-DFCAPJI20260076-CC**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **29/04/2026**



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DFCPAJI_D2026_0076

Objet : Avenant n°1 au marché n°24.250 ayant pour objet la fourniture et la livraison de produits traiteur frais pour la Ville et le CCAS de Tourcoing.

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°7 du 28 mars 2026 portant application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté DFCPAJI_AR2026_0115 du 28 mars 2026 portant délégation de signature à Monsieur VUYLSTEKER, Conseiller municipal délégué ;

Considérant que le marché n°24.250, ayant pour objet la fourniture et la livraison de produits traiteur frais pour la Ville et le CCAS de Tourcoing, a été notifié à la société PASSION FROID groupe POMONA le 07/11/2025 pour une durée initiale de 12 mois, avec un montant maximum de 6 000 € HT pour la Ville de Tourcoing et de 500 € HT pour le CCAS de Tourcoing ;

Considérant que ce marché peut être reconduit trois fois pour une période de 12 mois, dans les mêmes conditions financières ;

Considérant que le montant maximum fixé pour la Ville de Tourcoing pour la période initiale s'avère insuffisant au regard de l'importance des fournitures à acquérir ;

Considérant que le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur à 10% du montant initial du marché ;

DECIDONS

Article 1^{er} : de conclure l'avenant n°1 au marché n°24.250 avec la société POMONA PASSION FROID groupe POMONA pour un montant de 600 € HT, soit une augmentation de 2.31 % du montant global du marché (reconductions comprises).

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le **29 AVR. 2026**



Jean-Marie VUYLSTEKER
Conseiller Municipal délégué

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Jean-Marie Vuylstecker".

Accusé réception en Préfecture le : **29 AVR. 2026**

Publié sur le site de la Ville le : **29 AVR. 2026**